

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 605

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par les quatre alinéas suivants :

« 2.6.5. *Élargir et renforcer l'apprentissage du droit*

« La connaissance du fonctionnement de système juridique et l'acquisition d'un savoir de base de normes juridiques existantes constituent des fondements de la citoyenneté.

« Actuellement, l'enseignement du droit avant l'université n'est présent qu'au lycée, soit de manière optionnelle pour tous les lycéens en terminale générale depuis la réforme de 2019, soit de manière obligatoire dans la série STMG du bac technologique. S'il s'agit d'un progrès par rapport à une situation antérieure, cela signifie tout de même qu'une grande majorité des futurs citoyens entrent dans leur vie adulte sans avoir reçu aucun apprentissage du droit.

« Pour remédier à cette situation, le ministère de la justice engagera, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, une réflexion sur la mise en place d'un apprentissage obligatoire et adapté du droit au collège et au lycée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les connaissances en droit sont essentielles pour évoluer dans la société actuelle et la comprendre. Or aujourd'hui, le droit n'est que peu enseigné avant l'université, privant donc une grande partie

des citoyens de savoirs pourtant essentiels. Pour remédier à cette situation, les écologistes proposent, comme certains universitaires avant eux, d'engager une réflexion des ministères compétents visant à mettre en place un enseignement juridique obligatoire dès le collège, adapté à chaque classe d'âge et permettant une maîtrise des fondamentaux du droit et de la culture juridique en sortie de lycée.